



GDSA ardèche

Groupement de Défense Sanitaire
des Abeilles de l'Ardèche

<https://gdsa-ardeche.com/> • Bulletin JANVIER 2025

Une année à oublier...ou pas !



2024, une année compliquée !

Alors que la saison s'annonçait sous les meilleurs auspices, le printemps calamiteux, avec son coup de froid et ses longues périodes de pluie a contraint beaucoup d'entre nous à nourrir les colonies en plein développement, jusqu'en avril/mai sous peine de les voir mourir de faim. Un comble puisque normalement, à cette période, les colonies commencent à constituer leurs stocks et même produire le miel de printemps.

Quelques apiculteurs nous ont signalés des mortalités, suspectant parfois une intoxication, il n'en était rien. Signe que nous ne sommes pas habitués à une telle situation et qu'il faut encore et toujours adapter et améliorer nos pratiques.

Le seul coté positif, les frelons asiatiques eux n'ont pas été nourris et ont été victimes de ces mauvaises conditions météo engendrant une pression moindre.

Il a fallu ensuite que nos colonies se refassent, pour retrouver en fin de saison leur niveau suffisant pour affronter l'hiver. La miellée de châtaignier a une nouvelle fois sauvé la saison de nombreux apiculteurs.

Une année compliquée aussi, au niveau administratif avec la gestion difficile et subite de la fin des contrats groupe permettant d'assurer vos ruches par notre intermédiaire. C'est peu dire qu'il a fallu beaucoup d'énergie et de tenacité pour parvenir à une solution nous permettant de poursuivre ce service tant apprécié par nombre d'entre vous, avec la même simplicité : directement sur le bulletin d'adhésion.

Au GDSA de l'Ardèche : on assure !

➔ **Pour des conseils personnalisés, n'hésitez pas à vous adresser à votre Association GDSA de l'Ardèche.**

Nous avons même obtenu de meilleures conditions tarifaires, vous les retrouverez dans le bulletin d'adhésion (page 7 ou directement sur notre site internet).

Heureusement, 2024 nous a réservé de bonnes choses, comme la première session de notre nouveau stage Apithérapie ; un résumé vous est présenté dans ce bulletin.

Autre bonne chose, le lancement de l'espace adhérent sur notre site internet qui vous permettra entre autres d'accéder aux comptes-rendu de CA, d'obtenir votre attestation d'assurance et d'éco-contribution, et votre carte d'adhérent...

Carte d'adhérent ? oui, c'est la nouveauté de ce début d'année 2025, nous avons obtenu des remises commerciales auprès d'un premier fournisseur de matériel apicole, souhaitons que d'autres partenaires nous rejoignent.

La commande groupée de candi, relocalisée lors de la journée d'automne, qui d'après vos nombreux retours, a été appréciée. Nous réitérons ce système pour la commande de cire (D'ailleurs, avez-vous commandé vos cartons de cire ?).

L'arrivée d'un nouveau médicament à base de lanières d'acide oxalique dihydraté, nous avons été les premiers à diffuser l'information et nous aborderons le sujet l'après-midi de notre assemblée générale.

Tout cela n'est possible que grâce à la motivation et au dynamisme de notre Conseil d'administration qui met tout en oeuvre pour parvenir à ses buts. Mais aussi à celle de nos adhérents qui nous ont aidés tout au long de l'année, pour la plantation de la haie du rucher-école, pour la distribution de candi ou pour toute autre occasion et nous profitons de ce bulletin pour les remercier chaleureusement.
Là encore : on assure !

Très belle année 2025 à toutes et tous.

Photo de couverture :
© Philippe PEREYRON & Cathy BOUCANT

L'ANNÉE DES CHANGEMENTS

ESPACE ADHERENT SITE WEB

Outre l'accès à des informations dédiées aux adhérents (comptes-rendus de CA, attestations d'assurance et éco-contribution,...), vous y trouverez votre carte d'adhérent permettant de bénéficier de tarifs préférentiels auprès de fournisseurs de matériel apicole.

ADHESION EN LIGNE

Nous vous invitons à renouveler votre adhésion via notre formulaire en ligne, un gain de temps (pour vous et pour nous), et la possibilité de régler par virement. Essayez !

ECO-TAXE

Cette année, l'éco-taxe passe à 0,10 €/ruche (au lieu de 0,07) mais est valable à présent pour les produits dérivés (nougat, pain d'épices, bonbons...). De quoi satisfaire nos producteurs.

ASSURANCES

De nouvelles formules d'assurance sont disponibles, avec l'inclusion des foires et marchés dans les garanties.



DES NOUVELLES DE LA HAIE

L'année 2024 a été marquée au rucher école par la plantation de la haie mellifère.

Comme nous vous l'annoncions dans le bulletin, nous avons procédé à la plantation de plus d'une centaine d'arbustes mellifères et de trois arbres (un érable sycomore, un sophora et un tilleul de Henry) destinés à donner de l'ombre dans les années à venir. Le choix a été fait parmi des végétaux d'ornement d'une part et d'autre part parmi ceux poussant naturellement chez nous.

La terre particulièrement argileuse et les excès d'eau du début de saison nous ont fait craindre une mauvaise reprise. Par la suite, les conditions ont été bien meilleures. Tout au long de l'année, nous avons désherbé et arrosé, apporté engrais naturel et compost.

Même si la pousse a été assez limitée, dans l'ensemble, la plupart des végétaux se sont bien implantés. Les quelques-uns que le mois d'août très chaud a fait dispa-

raître seront remplacés ce printemps. Nous continuerons à les bichonner en espérant que rapidement, ils apportent au rucher un écran de verdure, un peu de fraîcheur et des fleurs en abondance.

Pascal BINON



RENCONTRE AVEC UN ADHÉRENT : LOUIS LUNEL

Dans cette édition, nous rapprocher de nos adhérents et récolter leur témoignage sur leur expérience apicole a été important pour le GDSA 07.

Notre premier entretien, réalisé par Jean-Louis Vert, retrace le parcours d'un de nos plus anciens adhérents : Louis LUNEL, apiculteur professionnel, maintenant retraité mais toujours avec la passion des abeilles.

Vous êtes apiculteur depuis combien de temps ?

LL : je suis apiculteur depuis 1962. En parallèle à mon activité de plâtrier j'ai acheté 10 ruches d'occasion. A l'époque j'ai débuté avec des ruches dans un état moyen, puis ensuite passé rapidement en ruches au format Dadant 10 cadres, et ça pour standardiser le matériel. Et la passion a débuté.

Puis la passion s'est accentuée et au fil des années, j'ai agrandi mon cheptel pour passer finalement au statut professionnel pendant 18 ans entre 1977 à 1995 avec 350 ruches.

Et maintenant est arrivée l'heure de la retraite. J'ai cédé mon exploitation mais je reste tout de même actif, j'ai gardé quelques ruches à coté de mon habitation.

Au début de mon activité, peu de maladie ou de parasites sur les ruches et des productions de miel régulières et abondantes, mais tout de même des problèmes de loque et de mycoses que je ne connaissais pas au début de mon activité.

Sur mes années de professionnel, et pour aller chercher les miellées, je pratiquais des transhumances et j'aimais beaucoup cette pratique et cette recherche du bon emplacement.

Sur certaines transhumances, aidé par la fatigue j'avais le bonheur de dormir à la belle étoile, en pleine nature. Et puis le matin se faire réveiller par le soleil, quel bonheur.

Vous adhérez au GDSA depuis combien de temps ?

LL : je suis adhérent au GDSA depuis la création de l'association (NDLR : 1969).



Au début de mon activité d'apiculteur, il régnait un état d'esprit particulier avec de la jalousie, peu de communication entre apiculteurs. La structure du GDSA 07 correspondait bien à mon souhait de partager et d'échanger sur des pratiques apicoles.

J'ai été aussi technicien Sanitaire Apicole ou notre formation et notre expérience aussi nous demandaient de visiter les ruchers, d'identifier et traiter avec les apiculteurs les problèmes sanitaires comme la loque, les mycoses puis varroa. A l'époque la loque se traitait avec des antibiotiques (maintenant interdits).

Pour la loque, nous avons visité tous les apiculteurs du département pour détecter puis expliquer la maladie à des professionnels comme à des amateurs qui comme moi au début ne connaissaient pas cette maladie.

Quel est votre regard sur l'évolution de la biodiversité ?

LL : La biodiversité a changé et je dirai, pour notre région dans le bon sens.

A l'époque la vigne se traitait à l'hélicoptère, les cerisiers, les pêchers se traitaient en pleine floraison sans se soucier de la présence de pollinisateurs.

J'ai eu par le passé des problèmes avec des mortalités sur les grandes cultures comme le tournesol.

Aujourd'hui le nombre de traitement diminue notamment sur la vigne.

Il y a maintenant peu de fruitiers dans le sud Ardèche et les filières communiquent entre elles et ont conscience de l'importance des pollinisateurs sur la biodiversité.

Quel conseil donneriez-vous à un apiculteur débutant ?

LL : De commencer doucement, se former, communiquer avec d'autres apiculteurs, mais aussi avec les agriculteurs, les viticulteurs, avec ses voisins. Cette communication est importante pour connaître son environnement, pour connaître les pratiques de chacun et donc pour apprendre et se respecter.

Et pour un apiculteur confirmé ?

LL : Il y a de la place pour de l'apiculture professionnelle, mais il faut être conscient que cela nécessite beaucoup de travail que ce soit sur les ruchers, sur la transhumance et pour la commercialisation des produits.

Avec les années, quelle est la représentativité du GDSA auprès des apiculteurs ardéchois ?

LL : La structure forme chaque année des apiculteurs débutants sur le rucher école du Pradel, propose des journées avec des intervenants de très bon niveau, forme aussi sur les méthodes de traitement du varroa, sur l'élevage des reines et les formations font le plein.

C'est donc que le GDSA répond bien aux attentes des apiculteurs que ce soit pour la formation et pour les échanges entre passionnés.

Le nombre d'adhérents présents aux assemblées générales prouve bien le dynamisme de la structure.

Vous êtes toujours apiculteur ?

LL : oui je possède 15 ruches à proximité de la maison et je ne transhume plus.

Quand à mon exploitation apicole, c'est mon fils Philippe et sa femme Frédérique, installés à Saint-Sernin qui ont repris la suite. La passion a changé de génération et je suis fier de cette transmission familiale.

Merci à LOUIS d'avoir bien voulu nous accorder du temps pour cet échange.

Jean-Louis Vert



REMERCIEMENTS D'UNE ÉLEVE 2024

Durant plus de 12 jours, nous avons bénéficié d'une merveilleuse expérience entourés de bénévoles du GDSA 07 situé au rucher-école du Pradel.

Cette formation a été un atout essentiel pour la réussite du bien-être de nos futures abeilles.

Grâce à leur passion, nous avons découvert le monde des abeilles dans tous ses états.

Des passionnés dont le seul désir a été de

nous transmettre tout leur savoir, leurs expériences avec une accessibilité et une patience exemplaire et ce, toujours avec le sourire et le même plaisir.

Nous sortons de cette expérience exceptionnelle piqués par le virus de l'apiculture à notre tour, impatients de découvrir de nouvelles expériences.

MERCI à tous !

Valérie



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2024

Le samedi 22 février 2025

Lycée Agricole Olivier de Serres
Quartier Saint-Martin

07200 AUBENAS

À NOTER
L'AG est à
Aubenas

8:30 Distribution cire Distribution de la commande groupée de cire.
Collecte lanières usagées traitement anti-varroa.

9:00 Accueil formalités, inscriptions, cotisation, café

9:30 Assemblée Générale

- Compte rendu d'activité
- Rapport moral
- Rapport financier
- Vote

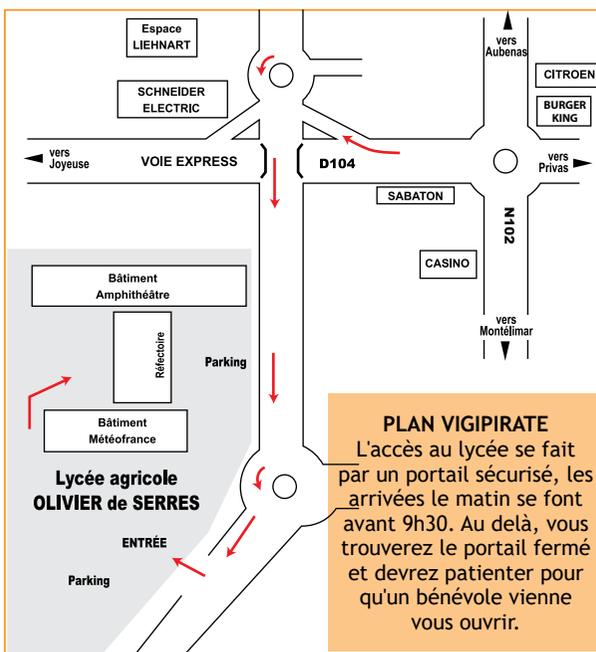
11:30 ARS Agence Régionale de Santé moustique tigre/arbovirose, incidence pour les abeilles

12:00 Apéritif offert par le GDSA07

12:15 Déjeuner pris sur place

14:00/16:15

Intervention de **Central Pharma Logistics** qui viendra nous présenter l'ensemble de sa gamme et principalement la dernière AMM (Autorisation de Mise sur le Marché) : **Calistrip Biox**, nouveau traitement anti-varroa à base d'acide oxalique à diffusion lente (lanières)



ADHÉSION 2025 GDSA-Ardèche

Nouvelle adhésion Renouvellement

Cotisation	ou	<input type="checkbox"/> 12,00 €
Cotisation avec soutien + 3 €		<input type="checkbox"/> 15,00 €

➔ NOUVEAU : Adhérez en ligne depuis le site internet, c'est simple et rapide.

RUCHER ÉCOLE Cours au Pradel	Cycle "initiation et perfectionnement"	180,00 €	complet
	Stage "gestion des mini-plus"	35,00 €	_____
	Cycle "élevage de reines"	110,00 €	_____

Je souhaite également être recontacté pour participer aux ateliers suivants :

Atelier cire Valorisation des miels Apithérapie Traitement hivernal

COTISATION ASSURANCE année civile 2025 garanties détaillées en page 15	Formule 1 : Garanties Responsabilité civile + dé-fense pénale et recours	ou	Nb ruches _____ x	0,10 €	_____
	Formule 2 : Formule 1 + Dommages		Nb ruches _____ x	1,60 €	_____
	Formule 3 : Formule 2 + meilleur remboursement		Nb ruches _____ x	2,70 €	_____

TAXE ÉCO-EMBALLAGE	Nombre de ruches _____ x	0,10 €	_____
---------------------------	--------------------------	---------------	-------

N° SIRET (obligatoire pour toute souscription à l'écotaxe) _____

La souscription à l'éco-taxe et/ou assurance se fait pour l'ensemble des ruches

tarif public tarif GDSA07

ABONNEMENTS REVUES	Abeilles et Fleurs	Les 11 numéros	41,00	<input type="checkbox"/> 31,00 €
	Santé de l'Abeille	Les 6 numéros	28,00	<input type="checkbox"/> 22,00 €
	L'abeille de France	Les 12 numéros	39,00	<input type="checkbox"/> 33,00 €

Chèque à l'ordre du GDSA-Ardèche, à adresser avant le 31 mars 2025 à :

Christine EON
147 chemin de Javelas
07150 VALLON PONT D'ARC

Additionnez les montants des lignes précédentes

TOTAL

NOM / Prénom :	
Adresse :	
Code postal :	Ville :
Téléphone :	Nbre de ruches :
Adresse mail :	



Assemblée Générale le samedi 22 février 2025

BON POUR POUVOIR

Remplissez et envoyez le bon pour pouvoir à Christine EON, 147 chemin de Javelas, 07150 VALLON PONT D'ARC, **avant le 9 février 2025**

Je (soussigné-e) :

NOM / Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

ne pourrai être présent-e et donne pouvoir à :

NOM / Prénom :

pour voter en mon nom lors de l'Assemblée Générale du GDSA-Ardèche le samedi 22 février 2025 (cotisation à jour).

Écrire la mention "lu et approuvé" Signature :

Date :



Assemblée Générale le samedi 22 février 2025

RÉSERVATION - BON DE COMMANDE DES REPAS

À remplir et renvoyer avec un chèque à l'ordre du GDSA-Ardèche à : Christine EON, 147 chemin de Javelas, 07150 VALLON PONT D'ARC, **avant le 9 février 2025**

NOM / Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Timbale de volaille, duxelle de champignons, jus corsé // fricassée de poulet miel-estragon, riz pilaf // coulommiers // moelleux à la pomme, mousse au miel // vin // café

Attention : le nombre de repas est limité	TOTAL
Nombre de personnes _____ x 20,00 €	_____

Date : Signature :

RECYCLEZ VOS LANIERES D'AMITRAZE !



Le jour de l'Assemblée générale, pensez à nous ramener vos lanières usagées pour un recyclage respectueux de l'environnement en les déposant dans les bacs bleus prévus à cet effet.

Ce service est également disponible lors de la journée d'automne et les jours de stage au rucher-école.

Une fois pleins, le GDSA 07 prend en charge l'acheminement des bacs jusqu'à une entreprise de recyclage agréée qui traite ces déchets conformément à la législation.

Vous voulez rejoindre le Conseil d'Administration du GDSA-Ardèche.

Remplissez et envoyez votre candidature à Christine EON, 147 chemin de Javelas, 07150 VALLON PONT D'ARC, **avant le 9 février 2025**

(Ne peuvent être candidats que les adhérents à jour de cotisation en 2024)

Je (soussigné-e) :

NOM / Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Adresse mail :

souhaite faire partie du Conseil d'Administration du GDSA-Ardèche, et demande à faire partie des candidats à élire lors de l'Assemblée Générale du samedi 22 février 2025.

Motivations et compétences :

.....

.....

.....

.....

Écrire la mention «lu et approuvé»

Signature :

Date :



RUCHER ÉCOLE au PRADEL

Domaine Olivier de Serres - 07170 MIRABEL

CALENDRIER 2025

Fév.	22	Samedi Assemblée Générale du GDSA-Ardèche à Aubenas
Mars	01	Samedi après-midi
	08	Samedi
	22	Samedi
	29	Samedi
Avril	05	Samedi
	12	Samedi
	15	Mardi
	22	Mardi
Mai	10	Samedi - stage Elevage de Reines
	17	Samedi - stage Elevage de Reines
	24	Samedi
	27	Mardi - stage Elevage de Reines
	31	Samedi - stage Elevage de Reines
Juin	07	Samedi
	14	Samedi - stage Mini+
Juil.	19	Samedi, Récolte de Miel
Août	02	Samedi, Mise en pots + traitements
	09	Samedi : stage acide oxalique
Sept.	06	Samedi, Mise en hivernage

Le cours 2025 est complet pour le stage "Initiation et Perfectionnement" mais est ouvert pour "l'Élevage de Reines" et "Mini-plus".

Vous pouvez vous renseigner et éventuellement vous inscrire auprès de :

Pascal BINON

Tél. : 07.85.93.06.37

Mail : pascal.binon@orange.fr

- Le stage «Élevage de Reines» quatre journées à l'époque la plus favorable s'adresse à ceux qui ont déjà une bonne pratique apicole. Ce stage a pour objectif de permettre à chacun d'élever des reines et de produire de la gelée royale. Il s'adresse en particulier aux personnes souhaitant augmenter leur cheptel ou en améliorer l'état sanitaire par la sélection et le renouvellement des reines. Ce stage permet également d'améliorer les connaissances de la biologie de l'abeille.

- Le stage «Initiation et Perfectionnement» : treize journées réparties tout au long de la saison apicole s'adresse à des débutants qui veulent créer un petit rucher dans de bonnes conditions, mais aussi à des amateurs souhaitant perfectionner leurs connaissances ou accroître leur cheptel.

L'accent est mis sur le suivi sanitaire et la capacité de maintenir son cheptel sans apport extérieur par des techniques d'élevage à la portée de tous.

- Le stage «Gestion des Mini+» se déroule sur une journée. Il intéressera le petit apiculteur qui souhaite faire un élevage naturel simplifié pour avoir et conserver quelques reines en attente d'utilisation.

Les jours de cours, vous pouvez, sur rendez-vous, venir nous rencontrer pour exposer un problème, demander un conseil ou encore vous procurer des cadres, hausses Dadant, cadrons et mini+.

Le rucher école est composé d'une trentaine de ruches, situé au sein du Domaine Olivier de Serres à Mirabel. Nous y accueillons chaque année une centaine de stagiaires.

↪ Retrouvez les programmes sur notre site internet : <https://gdsa-ardeche.com>
Et les comptes-rendus sur notre page Facebook : facebook.com/GDSA07

FRELON ASIATIQUE : 2024

Comme en 2023, nous allons terminer l'année de suivi sur lefrelon.com avec entre 1000 et 1100 nids répertoriés dont les 2/3 auront pu être détruits.

Ce que nous avons observé l'an dernier se vérifie cette année : le nombre de nids est en forte augmentation dans les zones du nord du département où il n'existe aucune aide. Il reste élevé le long du Rhône et demeure stable ou en légère diminution lorsque les communautés de communes facilitent les destructions.

Le printemps fut compliqué pour les frelons comme il le fut pour nos abeilles... De ce fait, les nids se sont développés plus tardivement. L'impact sur les ruchers a été moindre qu'en 2023 ou s'est manifesté plus tard, mais s'est prolongé à la faveur d'un mois de novembre très doux. A basse altitude, les nids ont été plus nombreux

en agglomération et moins nombreux en campagne ; ceci est probablement lié à la période de fraîcheur de fin avril qui a dû faire échouer des nids primaires.

Cette année, la communauté de communes Val de Ligne ainsi que plusieurs communes, ont rejoint la lutte collective en finançant la destruction des nids, aux côtés des autres intercommunalités déjà partenaires et impliquées.

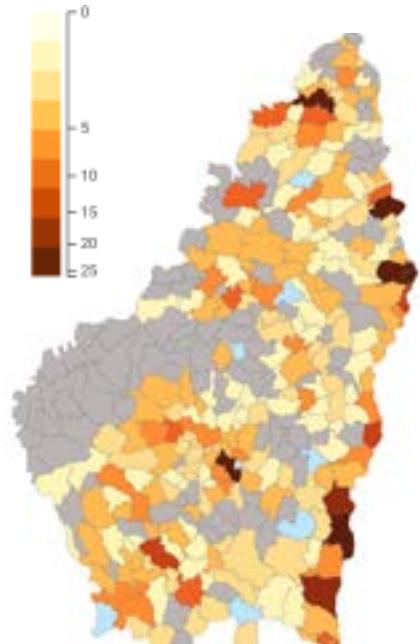
Pascal BINON et Christophe MOINS



➔ N'hésitez pas à vous inscrire sur lefrelon.com



Les zones colorées sont celles disposant d'une aide financière



Répartition des nids saison 2024

REALISEZ UN NICHOIR POUR MESANGE

Nous avons la chance d'avoir parmi nos adhérents Kevin Titecat (ancien élève au GDSA en 2012), animateur nature de l'association « Les Arômes du Tanargue ».

Cette association a été créée en 2012 avec pour but de sensibiliser aux richesses de la nature et depuis 2023, d'attirer plus particulièrement l'attention du grand public à la sauvegarde des abeilles avec notamment la mise en place de plantes mellifères dans les jardins de particuliers et de collectivités. Cela permet à chacun de contribuer à son échelle à la sauvegarde des abeilles directement chez soi.

Cette association propose plusieurs ateliers (peintures et teintures végétales, Land Art, fabrication de produits bien-être et ménagers, mobiles, cuisine, mais aussi conférences, Qi Gong) dont un participatif autour de la construction des nichoirs à mésanges et de chauve-souris. Et Kevin nous propose gratuitement les plans des nichoirs dans notre bulletin pour que l'on puisse les construire chez nous et nous le remercions chaleureusement. Quel est l'intérêt de ces nichoirs ?

La mésange est un prédateur naturel du frelon asiatique. La chauve-souris adore les moustiques. Elles en consomment 3000

par nuit. Mais quel rapport entre le moustique et l'abeille ? Le moustique transmet des maladies à l'homme à travers ses piqûres, comme la dengue. Cet été, de nombreux cas de ce virus ont été répertoriés en France. Lorsqu'il y a détection de cas de dengue chez l'être humain, les autorités prennent la décision de pulvériser massivement la zone géographique concernée par le virus avec un insecticide. Cet insecticide va bien sûr tuer les moustiques, mais également tous les insectes présents dans ce secteur, dont les abeilles. C'est pour cela que, face au réchauffement climatique, il est important d'aider la chauve-souris à se réintroduire dans nos villages.

Comme l'histoire du colibri, nos actions sont des gouttes d'eau face à l'urgence de la sauvegarde de nos amies ailées. Mais quel plaisir de voir lors des journées de rencontres organisées par le GDSA ou lors des assemblées générales que nous sommes tous dans le même dynamisme afin d'aider nos abeilles.

Donc pour les aider, vous pouvez réaliser des nichoirs (à placer avant mi-février), rendez-vous sur le site Internet : www.carpediem-ardeche.com qui vous permettra de découvrir encore plus cette association.

Bientôt la saison des amours pour les oiseaux... C'est donc le moment de fabriquer un nichoir afin d'accueillir les mésanges dans votre jardin

1. Sciez la planche suivant le schéma

	30cm	12cm	25cm	20cm	25cm	20cm
15cm	Dos	Fond	Toit	Face	Côté	Côté
				20cm	25cm	

2. Percez le trou d'envol en haut de la planche de face avec une scie cloche à la dimension souhaitée :

- Mésange noire, nolette 25-27mm
- Mésange bleue 27-28mm
- Mésange charbonnière 30-32mm

3. Assemblez les différentes parties. Percez avec une mèche à bois de 4 les différents morceaux avant de visser. Cela évite que le bois éclate.

4. Si vous le souhaitez, vous pouvez traiter votre nichoir en appliquant une couche de brou de noix et une couche d'huile de lin sur les parties extérieures. Placez votre nichoir contre un tronc d'arbre ou un mur, côté Est, Sud-Est, à plus de 2 mètres de hauteur, dans un endroit calme et épargné par le vent.




RETOUR SUR LE STAGE APITHERAPIE

Chers lecteurs, voici quelques lignes sur le cours d'apithérapie qui de plus, est une nouveauté organisée sur une journée par le GDSA de l'Ardèche et animée par Olivier Fleury administrateur du GDSA 07, formé en apithérapie par l'AFA, Association Française d'Apithérapie.

Une belle découverte, très intéressante sur les différentes manières d'utiliser et valoriser ce que les abeilles fabriquent et récoltent.

L'apithérapie est une médecine naturelle ancestrale qui nous permet de nous soigner avec les produits de la ruche.

Dans ce cours nous avons appris les propriétés du miel, de la propolis et d'autres produits de la ruche qui ont en effet, certaines propriétés préventives et curatives bénéfiques pour la santé.

Olivier nous a transmis son savoir et dévoilé des secrets sur ces extraordinaires produits. Il nous présente l'ensemble des possibilités qu'offrent toutes ces merveilles.



Attention !! En aucun cas, il est question de traitement ou autre indication médicale.

Nous avons pu voir et partager différentes recettes tel qu'un baume à base de cire et de propolis en passant par la base de fabrication, la teinture mère de propolis et pour finir des aromiels aussi délicieux que bénéfiques.

Le but de ce cours est avant tout de faire découvrir, ou mieux faire connaître, les remarquables produits naturels que sont la propolis, la cire, le pollen, le miel et bien d'autres produits de la ruche pour que toutes personnes intéressées puissent en bénéficier en toute connaissance de cause.

Je souhaite remercier Olivier pour ce cours et son savoir partagé.

Je n'en dirai pas plus et je vous invite à venir découvrir ce nouvel atelier.

Sophie BOUCANT



Photos © Philippe PEREYRON & Cathy BOUCANT -
Fabrication d'un baume

JOURNÉE D'AUTOMNE

Nous avons eu le plaisir d'accueillir Quentin ROME, Responsable "Frelon asiatique et Hyménoptères", Chargé de collection au MNHN (Muséum National d'Histoire Naturelle).

Il a organisé la journée en deux conférences : l'historique du frelon jusqu'à sa découverte récente en Corse, en passant par son cousin l'orientalis et sa biologie le matin et la lutte contre ce dernier l'après-midi.

Vous pouvez retrouver le compte-rendu de l'intervention Quentin ROME sur notre site:

<https://gdsa-ardeche.com>



LA RECETTE DU CHEF

Jean-Luc Charmasson, notre Chef Cuisinier, vous propose sa recette :

Bûche nougat glacé.

Ingrédients :

Pour la nougatine

- Sucre semoule 50gr

Amandes effilées et hachées torréfiées
100 gr

Pour le sirop

- Sucre semoule 50 gr
- Glucose 50 gr
- Miel 125 gr

Pour la meringue

- Blanc d'oeuf 125 gr
- + le sirop

Autres ingrédients

- Crème fraîche 35% fouettée 500 gr
- Fruits confits 50 gr
- Chartreuse verte 5cl

Préparation de la recette :

Dans une casserole à fond épais, faire la nougatine avec le sucre et les amandes.

Une fois cuit, disposer sur une plaque.

Faire le sirop avec sucre, glucose et miel. Porter à ébullition quelques minutes.

Monter les blancs en neige, y incorporer le sirop à 120° et mélanger le tout avec la crème fouettée, ajouter les fruits confits préalablement trempés dans la chartreuse.

Remplir les moules à glace et placer à la congélation.

Bon appétit !





ASSURANCES

ASSURANCES RUCHES - GROUPAMA

FORMULE 1

- Responsabilité civile pour les dommages causés aux tiers dans le cadre de votre activité apicole, y compris foires et marchés.
 - Défense pénale et recours. Franchise RC 280€
- 0,10€ /ruche**

FORMULE 2

Formule 1

- Dommages subis par vos ruches suite : à Incendie/explosion, Événements climatiques à caractères non exceptionnels (tempête, grêle, poids de la neige) ou à caractères exceptionnels (inondation, glissement de terrain...), transport
- Franchise : 228€

- Catastrophes naturelles : Franchise légale
 - Vol et vandalisme : Franchise : 10% avec un minimum de 200€
- 1,60€ /ruche**

*Remboursement maximum par ruche :
150 € du 01/03 au 30/09, 112,50 € le reste de l'année

FORMULE 3

Formule 2 incluant un remboursement bien supérieur

2,70€ /ruche

*Remboursement maximum par ruche :
250 € du 01/03 au 30/09, 187,50 € le reste de l'année



© Philippe PEREYRON - Distribution du candi lors de la journée d'automne

<i>Président</i>	Philippe PEREYRON 56 Calade des Romarins Les issoux 07600 VALS LES BAINS	06 43 08 62 65 lesissoux@gmail.com
<i>Vice-Présidente</i>	Cathy BOUCANT 772 Chemin de Chalamelas 07150 VALLON PONT D'ARC	06 73 36 77 49 catherine.boucant@gmail.com
<i>Secrétaire</i>	Géraldine SCHNEIDER 760 route de Bellevue 07600 VALS LES BAINS	07 61 94 91 79 gschneider@cegetel.net
<i>Sécrétaire adjoint</i>	Olivier FLEURY 1123 avenue Marcel Paul 07350 CRUAS	06 82 56 61 42 olivier.fleury0770@orange.fr
<i>Trésorière</i>	Patricia MARIZON 400 rue du Bain 07210 ALISSAS	06 79 63 62 05 pat.marizon@orange.fr
<i>Trésorière adjointe</i>	Christine EON 147 chemin de Javelas 07150 VALLON PONT D'ARC	06 51 80 75 80 eon.christine@laposte.net
<i>Membre</i>	Françoise BORIE-CALLOT Le Soldat 31 chemin de Gadret Labeaume 07260 ROSIÈRES	06 84 07 25 19 f.borie-callot@laposte.net
<i>Membre</i>	Christophe MOINS 1005, rte de l'ancienne gare 07190 ST SAUVEUR DE MONTAGUT	06 33 18 80 15 cmoins@gmail.com
<i>Membre</i>	Jean-Luc CHARMASSON 207 avenue des Granges 07150 BESSAS	06 85 20 38 22
<i>Membre</i>	Jean-Louis VERT 60 chemin Brugière 07200 VOGUE	06 73 16 00 09
<i>Membre de droit</i>	Directeur Départemental de la Direction des Services Vétérinaires de l'Ardèche (D.D.E.T.S.P.P.)	04 75 66 53 00
<i>Présidents d'honneur</i>	Henriette COLENSON, Luc TAULEIGNE, Pascal BINON, Jean-Pierre DIEL	

Vérificateurs des comptes du GDSA-Ardèche : **Pierre VOLPE** et **Alain MUSY**

Rappel : Le Siège social de l'association du GDSA de l'Ardèche se trouve chez Philippe PEREYRON

Association GDSA de l'Ardèche : N° Siret : 489 945 832 00033 APE 913 E